

MARCHÉ DE L'EMPLOI

CHIFFRES ET COMMENTAIRES **JUIN 2011**

LE FOREM

LE PREMIER SEMESTRE 2011 CLÔTURE À LA BAISSÉ

Fin juin, le nombre de demandeurs d'emploi reste moindre qu'il y a un an. Cette tendance à la baisse sur base annuelle n'est pas nouvelle et s'observe en Wallonie depuis avril

encore quels sont les secteurs employeurs ? Les éléments de réponse à ces questions sont à lire dans l'analyse proposée en cahier central de ce numéro.

Depuis le début de l'année, 143 347 opportunités d'emploi ont été diffusées par le Forem. Durant le seul mois de juin 2011, 21 202 opportunités ont fait l'objet d'une diffusion dont 9 258 ont été transmises par un autre service public de l'emploi (Actiris ou le VDAB) dans le cadre de l'accord sur l'échange systématique des offres d'emploi entre les organismes publics régionaux de l'emploi.

La rubrique « Retour sur » évoque différentes études traitant de l'insertion professionnelle des jeunes. Public particulièrement fragile, d'autant plus en période de crise, l'insertion des jeunes reste fortement conditionnée par le diplôme obtenu. Les analystes notent par ailleurs une hausse des temps partiels suite à la crise économique parmi les jeunes et en particulier auprès des femmes.

Le « Secteurs/métiers du mois » fait un zoom sur le tourisme. Durant ces mois d'été, ce secteur connaît une période d'activité intense. Pour placer la Wallonie sur la carte des destinations de voyage, les autorités de tutelle ont développé un outil de planification appelé « Destination 2015 ». En effet, afin de rester compétitive, la Wallonie se doit d'exploiter toutes les ressources qu'elle a à sa disposition.

Enfin, afin de prolonger la lecture, « Veille documentaire » pointe les dernières publications nationales et/ou régionales en matière d'analyse du marché de l'emploi et de la formation.

AU SOMMAIRE

Édito	1
Demande d'emploi	2
Opportunités d'emploi	5
Focus : Les travailleurs d'Europe de l'Est sur le marché du travail	6
Retour sur : L'insertion professionnelle des jeunes	10
Secteurs/métiers du mois : Le tourisme	11
Veille documentaire	12
Terminologie	13

2010. Pour rappel, l'impact de la crise économique d'octobre 2008 s'était traduit par une hausse annuelle de la demande d'emploi à partir de mars 2010 pour, par la suite, connaître un mouvement de décrue qui se poursuit. Fin juin 2011, le nombre de demandeurs d'emploi est ainsi non seulement moindre qu'il y a un an, mais est même revenu à un niveau semblable à juin 2008, soit avant le début de la crise économique.

À la fin du premier semestre 2011, la Wallonie (hors la Communauté germanophone) dénombre 200 804 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'attente, soit 9 466 personnes en moins qu'en juin 2010 (-4,5%). Ce public représente 13,2% de la population active wallonne (indicateur de demande d'emploi). Les directions régionales où le recul est le plus marqué sont Tournai (-7,1%), Mouscron, Charleroi (-6,4%) et Namur (-6,3%).

Le « Focus » de ce numéro porte sur les travailleurs de l'Europe de l'Est. Chaque année, à pareille époque, la Belgique accueille de nombreux saisonniers en provenance d'Europe de l'Est. Cette main-d'œuvre vient renforcer l'activité dans certains secteurs soumis à des cycles saisonniers importants comme la cueillette des fruits par exemple. D'autres secteurs, qui rencontrent des pénuries de main-d'œuvre (comme la construction par exemple) offrent également des opportunités aux travailleurs issus de ces pays. Combien sont-il en Belgique et en particulier en Wallonie ? Quelle est l'évolution de flux en provenance de l'Est ou

CHIFFRES-CLÉS

Wallonie

- **Taux de chômage harmonisé (BIT), 2010 : 11,5 %**
- **Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés, mai 2011 : 188 798**

Wallonie (hors Communauté germanophone), juin 2011

- **Demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation : 190 518**
- **Jeunes en stage d'attente : 10 286**
- **Indicateur de demande d'emploi : 13,2 %**

(sources : SPF Économie, ONEM, le Forem)

ÉDITO

INDICATEURS HARMONISÉS AU NIVEAU EUROPÉEN

Cette rubrique présente les principaux indicateurs du marché de l'emploi tels que définis suite aux recommandations du Bureau International de Travail (BIT) : le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage. Ces taux sont calculés sur base des résultats des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT). Ces enquêtes sont réalisées par le SPF Économie qui publie les résultats par année et trimestre.

Les données du 4^{ème} trimestre et de l'ensemble de l'année 2010 sont disponibles depuis peu. La Wallonie enregistre une légère hausse de son taux d'emploi à un an, passant de 56,2% en 2009 à 56,7% en 2010. Sur l'ensemble du pays, il est de 62%.

Bien qu'en hausse, le taux d'emploi national reste de 8 points de pourcent inférieur à l'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne (70% en 2010). Depuis plusieurs années, il était clair que cet objectif ne serait pas atteint dans nombre d'États-membres. Dans le cadre de la nouvelle stratégie à long terme de l'Union européenne « Europe 2020 », un

taux d'emploi de 75% est prévu d'ici 2020. La tranche d'âge considérée dans le cadre de ce nouvel objectif n'est cependant plus les 15 à 64 ans mais les 20 à 64 ans. Ce changement est notamment motivé par le constat que le taux d'emploi est très bas pour les catégories âgées de 15-19 ans étant donné l'allongement des périodes d'études de la population. La nouvelle classe d'âge est ainsi en meilleurs liens avec les autres objectifs de la nouvelle stratégie, dont celui d'augmenter le niveau de l'instruction de la population. Sur cette base, la Belgique présente un taux d'emploi parmi les personnes de 20 à 64 ans de 67,6%, dont 62,2% en Wallonie.

Les trois chiffres

à retenir pour la Wallonie en 2010 sont :

- un taux d'activité de 64,1%
- un taux d'emploi de 56,7%
- un taux de chômage de 11,5%

	Taux d'activité harmonisé	Taux d'emploi harmonisé	Taux de chômage harmonisé			
	2010 annuel	2010 annuel	2009 annuel	2010 annuel	2009 trimestre 4	2010* trimestre 4
Wallonie	64,1	56,7	11,2	11,5	12,0	11,7
Bruxelles	66,3	54,8	15,9	17,4	16,5	17,4
Flandre	69,9	66,3	5,0	5,2	4,8	4,2
Belgique	67,7	62,0	8,0	8,4	8,1	7,9

Source : SPF Économie, Direction générale Statistiques et information économique, Enquêtes sur les Forces de Travail
* dernières données disponibles

CHÔMEURS DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS

L'ONEM communique tous les mois la statistique des chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés⁽¹⁾. Cette statistique renseigne sur l'importance des paiements effectués par l'ONEM et permet notamment d'éclairer les évolutions du chômage. Les données sont communiquées avec un mois de décalage par rapport aux données du Forem.

En Wallonie, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés est passé de 190 307 en avril 2011 à 188 798 en mai 2011, soit une diminution de 0,8%.

Le nombre de chômeurs indemnisés après temps plein et études a diminué de 4,7% en Wallonie entre mai 2010 et mai 2011. Au niveau national, ce public connaît un recul de 5,4% (+ 1,7% à Bruxelles et -9,5% en Flandre).

(1) après un emploi à temps plein ou après les études

	Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés Mai 2011		
	Hommes	Femmes	Total
Wallonie	98 313	90 485	188 798
Bruxelles	42 366	34 151	76 517
Flandre	81 212	69 003	150 215
Belgique	221 981	193 639	415 620

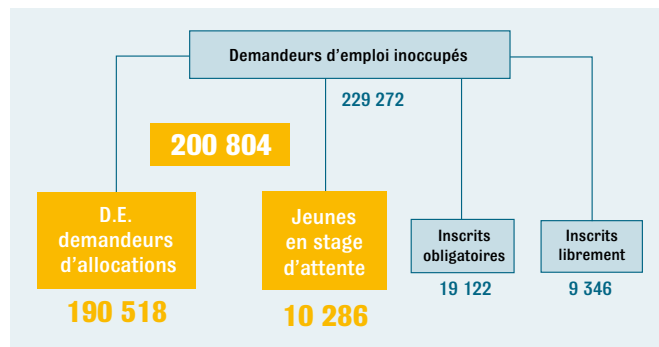
Source : ONEM, Stat info

SYNOPTIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Fin juin 2011, la Wallonie (hors Communauté germanophone) dénombre **200 804 demandeurs d'emploi (D.E.) demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente.**

Parmi ces personnes, la moitié sont des hommes, 20 % sont âgées de moins de 25 ans, 53 % n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire du second degré et 43 % ont une durée d'inoccupation de plus de deux ans.

À ces personnes, il convient d'ajouter 19 122 demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement et 9 346 demandeurs d'emploi inscrits librement pour un **total de 229 271 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).**



Source : le Forem

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Fin juin 2011, l'indicateur de demande d'emploi en Wallonie (hors Communauté germanophone) est de **13,2 %⁽¹⁾**. La répartition géographique de cet indicateur présente d'importantes disparités. L'est et l'ouest du territoire ainsi que l'axe Nationale 4 concentrent une grande partie des communes où l'indicateur est inférieur à la moyenne régionale. C'est au niveau du sillon Sambre et Meuse et de la botte du Hainaut que les indicateurs sont les plus élevés.

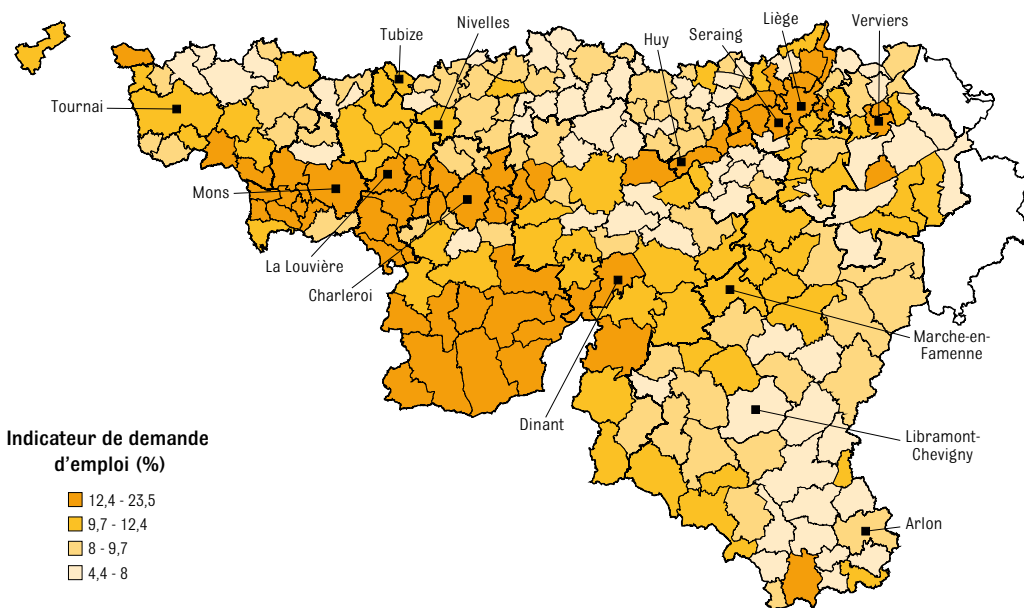
Parmi les **253 communes wallonnes de langue française**, 198 ont un indicateur inférieur à l'indicateur régional. Neuf communes présentent un indicateur inférieur à 6,0 % : Léglise, Vaux-sur-Sûre, Bertogne, Attert (Direction régionale d'Arlon), Mont-de-l'Enclus (D.R. de Tournai), Donceel (DR de Huy), Aubel (D.R. de Verviers), Assesse et La Bruyère (D.R. de Namur).

À l'opposé, 55 communes ont un indicateur supérieur ou égal à l'indicateur régional. Les communes de Colfontaine, Quaregnon, Quiévrain, Boussu (D.R. de Mons), Farciennes, Charleroi (D.R. de Charleroi), Hastière (D.R. de Namur), Liège et Seraing (D.R. de Liège) présentent les indicateurs les plus élevés (plus de 20 %).

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

(1) L'indicateur de demande d'emploi rapporte le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPs (moyenne 2009). Le taux de demande d'emploi est quant à lui de 15,1 % à fin juin 2011. Ce taux correspond au nombre D.E.I. divisé par la population active (moyenne 2009).



Source : le Forem

DEMANDE D'EMPLOI

ÉVOLUTION DES D.E. DEMANDEURS D'ALLOCATIONS ET DES JEUNES EN STAGE D'ATTENTE

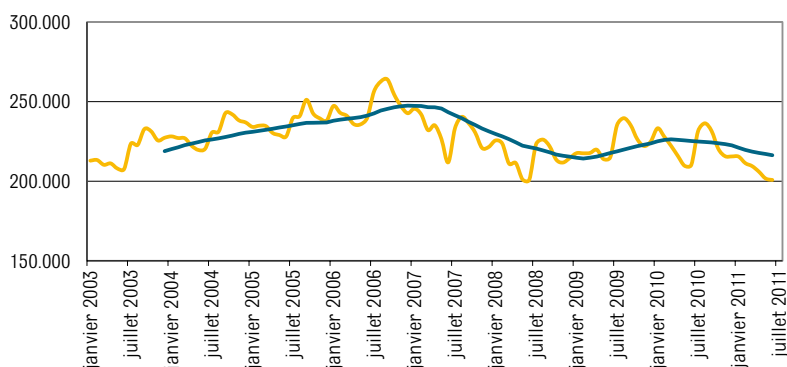
Le recul de la demande d'emploi se confirme en clôture du premier semestre 2011.

Par rapport au mois dernier, le nombre des D.E. demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'attente est légèrement orienté à la baisse (-922 personnes, -0,5%). Le recul mensuel de la demande d'emploi est le fait d'une diminution du nombre des jeunes en stage d'attente (-19,1%, soit 2 430 unités) qui est habituel à cette période de l'année. Cette tendance cyclique est liée à la fin de la période de stage d'attente pour de nombreux jeunes. Ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi se retrouvent statistiquement dans la catégorie des D.E. demandeurs d'allocations.

Par rapport à l'année précédente (juin 2010 à juin 2011), le nombre total des D.E. demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'attente diminue de 9 466 unités (-4,5%). Par ailleurs, la tendance comparée à juin 2008, soit avant le début de la crise économique, est au statu quo.

Parmi les D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente : 19,9% ont moins de 25 ans et 24,7% ont plus de 50 ans. La tendance à la baisse du volume de demandeurs d'emploi sur base annuelle concerne tous les âges sauf les personnes de 50 ans et plus (+0,7%). C'est parmi les jeunes de moins de 30 ans que le recul est

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'attente en Wallonie (hors Communauté germanophone)



— D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente
— Moy. mobile sur 12 pér. (D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente)

Source : le Forem

le plus marqué : -6,8% pour les moins de 25 ans et -7,1% pour les 25 à moins de 30 ans.

Au niveau des études, la plus forte diminution à un an d'écart s'observe parmi les diplômés du secondaire du 2^{ème} degré (-5,8%) et des personnes disposant d'un contrat d'apprentissage (-5,5%).

Selon la durée d'inoccupation, la plus forte diminution du nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente s'observe auprès des personnes inoccupées depuis « 1 an à moins de 2 ans » (-10,2%).

Fin juin 2011, l'indicateur de demande d'emploi⁽¹⁾ est de 13,2% et enregistre un recul de 0,6 point de pourcent à un an d'écart. Cette diminution est perceptible sur l'ensemble des directions régionales. Les diminutions les plus importantes concernent les D.R. de Tournai (-7,1%), Mouscron, Charleroi (-6,4%) et Namur (-6,3%).

(1) D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente divisés par la dernière estimation de la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS (moyenne 2009).

Juin 2011	D.E. demandeurs d'allocations	Jeunes en stage d'attente	Total	% Femmes	Écart annuel
Répartition selon la classe d'âges					
Moins de 25 ans	31 075	8 950	40 025	49,4%	-6,8%
25 ans à moins de 30 ans	26 668	1 324	27 992	50,9%	-7,1%
30 ans à moins de 40 ans	42 803	12	42 815	50,8%	-6,1%
40 ans à moins de 50 ans	40 298	0	40 298	49,7%	-4,7%
50 ans et plus	49 674	0	49 674	50,4%	+0,7%
Répartition selon le niveau d'études					
Primaire + sec. de base	49 548	2 185	51 733	40,6%	-4,1%
Secondaire 2 ^{ème} degré	52 373	2 174	54 547	50,0%	-5,8%
Secondaire 3 ^{ème} degré	61 379	3 918	65 297	56,4%	-4,1%
Supérieur	19 825	1 864	21 689	59,3%	-3,0%
Apprentissage	6 712	133	6 845	37,9%	-5,5%
Autres	681	12	693	42,4%	-1,8%
Répartition selon la durée d'inoccupation					
Moins de 6 mois	40 256	6 535	46 791	51,8%	-0,9%
6 mois à moins d'1 an	29 680	3 537	33 217	50,3%	-5,7%
1 an à moins de 2 ans	34 162	193	34 355	48,6%	-10,2%
2 ans à moins de 5 ans	42 075	10	42 085	48,7%	-1,1%
5 ans et plus	44 345	11	44 356	51,2%	-5,6%
TOTAL	190 518	10 286	200 804	50,2%	-4,5%

Source : le Forem

OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DIFFUSÉES PAR LE FOREM

Depuis le début de l'année, 143 347 opportunités d'emploi ont été diffusées par le Forem dont 64 235 proviennent d'un autre service public de l'emploi (Actiris ou le VDAB)⁽¹⁾.

Des 75 181 opportunités gérées par le Forem, 39 031 relèvent du circuit de travail hors intérim et aides publiques (soit essentiellement les contrats à durée déterminée et indéterminée), 25 304 concernent des contrats intérimaires⁽²⁾ et 10 846 bénéficient d'aides publiques. Le nombre d'opportunités d'emploi géré par le Forem est

en hausse : 13,4% sur base cumulée annuelle. La hausse du nombre d'opportunités concerne davantage les postes intérimaires (+ 18,5 %) et ceux liés au circuit de travail hors intérim et aides publiques (+ 13,8 %).

Durant le seul mois de juin 2011, 21 202 opportunités ont fait l'objet d'une diffusion. Parmi ces opportunités, celles gérées par le Forem et celles diffusées par le Forem pour d'autres partenaires (hors autres SPE) totalisent ainsi 11 944 postes à pourvoir en Wallonie.

Opportunité d'emploi selon le circuit de travail	cumul depuis 01/11	Évolution du cumul à 1 an	Opportunités du 06/11	Opportunités du 06/10
Circuit de travail hors intérim et aides publiques	39 031	13,8 %	5 520	5 382
Postes intérimaires	25 304	18,5 %	4 067	4 216
Aides publiques (APE, PTP, PFI, etc.)	10 846	1,6 %	1 693	1 952
Total gestion par le Forem	75 181	13,4 %	11 280	11 550
Diffusion autres services publics de l'emploi (SPE)	64 235	-	9 258	175
Diffusion autres partenaires	3 931	-	664	176
Total diffusion par le Forem	143 347	-	21 202	11 901

En ce qui concerne les 39 031 opportunités d'emploi issues du circuit de travail hors intérim et aides publiques. Les cinq groupes professionnels les plus recherchés depuis le

début de l'année sont ceux du personnel de la formation initiale, des services administratifs, des services aux personnes, de la vente, et des forces de vente.

Top 10 des opportunités d'emploi cumulées depuis janvier 2011 selon le circuit de travail hors intérim et aides publiques	Juin 2011	
	Nombre	%
Groupes de professions		
Professionnels de la formation initiale	4 572	11,7 %
Personnel des services administratifs	3 374	8,6 %
Personnel des services aux personnes	2 841	7,3 %
Personnel de la vente	1 918	4,9 %
Personnel des forces de vente	1 917	4,9 %
Personnel de la restauration	1 902	4,9 %
Professionnels des soins paramédicaux	1 587	4,1 %
Personnel des services aux entreprises et aux collectivités	1 456	3,7 %
Personnel de la sécurité publique	1 325	3,4 %
Professionnels de l'intervention sociale et culturelle	1 171	3,0 %
Total Top 10	22 063	56,5 %
Total des opportunités d'emploi du circuit de travail hors intérim et aides publiques	39 031	100,0 %

Plus d'informations à ce sujet :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/opportunite-emploi.html>

(1) Dans le cadre de l'accord sur l'échange systématique des offres d'emploi entre les organismes publics régionaux de l'emploi.

(2) Parmi les postes intérimaires sont comptabilisés ceux diffusés de manière automatique par les autres partenaires via le site du Forem.

LES TRAVAILLEURS D'EUROPE DE L'EST SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Chaque année, à pareille époque, la Belgique accueille de nombreux saisonniers en provenance d'Europe de l'Est pour subvenir, de manière temporaire, au besoin accru de main-d'œuvre dans la cueillette des fruits. Mais il ne s'agit pas de l'unique secteur à se tourner vers les travailleurs en provenance des nouveaux États-membres. D'autres secteurs d'activité, et principalement ceux en proie à des pénuries de main-d'œuvre, offrent des opportunités aux travailleurs venus de ces pays.

Le 10 mai dernier a eu lieu à Bruxelles une après-midi d'étude intitulée « La migration des travailleurs d'Europe de l'Est : Défis pour le marché du travail et les syndicats ». Le HIVA (KUL) y a présenté les résultats de son étude commanditée par la CSC⁽¹⁾. L'occasion de revenir dans ce Focus sur le phénomène des flux migratoires en provenance de Pologne, de Roumanie et de Bulgarie et de ses implications sur le marché du travail belge.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS ET PERMIS DE TRAVAIL

Principe

Tout étranger qui souhaite travailler en Belgique en tant que salarié doit être en possession d'un permis de travail A, B ou C.

- Le permis de travail A est valable pour toutes les professions salariées, auprès de tous les employeurs et pour une durée illimitée. Il est accordé au ressortissant étranger qui justifie, sur une période maximale de dix ans de séjour légal et ininterrompu précédant immédiatement la demande, de quatre années de travail couvertes par un permis de travail B. Sous certaines conditions, ce délai de quatre années peut être réduit.
- Le permis de travail B est valable chez un seul employeur et pour une période de 12 mois maximum. L'octroi à l'employeur d'une autorisation d'occupation entraîne automatiquement l'octroi au travailleur concerné du permis de travail B. Il appartient dès lors à l'employeur d'introduire la demande.
- Le permis de travail C est valable pour toutes les professions salariées, auprès de tous les employeurs et pour une durée limitée. Il est accordé à certaines catégories de ressortissants étrangers qui ne disposent en Belgique que d'un droit de séjour limité ou précaire.

Les ressortissants étrangers qui souhaitent s'installer en Belgique en tant qu'indépendant doivent disposer d'une carte professionnelle.

Ces conditions ne s'appliquent pas aux ressortissants des États-membres de l'Espace Économique Européen (les pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), ni aux ressortissants de la Suisse.

Bases légales

Travail salarié

- Loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers ;
- Arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.

Travail indépendant

- Loi du 19 février 1965 relative à l'exercice, par les étrangers, des activités professionnelles indépendantes ;
- Arrêté royal du 2 août 1985 portant exécution de la loi du 19 février 1965 relative à l'exercice, par les étrangers, des activités professionnelles indépendantes.

Source : <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=4888> ; http://www.belgium.be/fr/emploi/gestion_de_carriere/venir_travailler_en_belgique/

L'ADHÉSION DES PAYS D'EUROPE DE L'EST À L'UNION EUROPÉENNE

Au cours de la décennie précédente, l'Union européenne s'est élargie à deux reprises. En 2004 d'abord, 10 pays

dont la Pologne sont venus se greffer à l'Union européenne. En 2007, la Roumanie et la Bulgarie les ont rejoints.

LA DIRECTIVE BOLKESTEIN ET LE FAMEUX PLOMBIER POLONAIS

Suite à l'élargissement de 2004, le projet de directive Services, autrement nommée directive Bolkestein, en référence au commissaire européen qui fût à son origine, est lancé. Celui-ci vise principalement la réalisation d'un marché de services commun, en ce, une liberté d'établissement des prestataires de services et une libre circulation des services entre les différents États-membres de l'Union européenne.

Ce projet suscita à l'époque, en 2005, de vives oppositions au sein de l'Union, et particulièrement en France. La crainte de voir affluer les plombiers polonais en masse

et pratiquant les tarifs de leur pays d'origine n'y était pas pour étrangère.

Le projet est finalement approuvé en 2006. Désormais des ressortissants étrangers de l'Union européenne peuvent venir travailler en Belgique en tant que travailleurs détachés. Les conditions de travail et de rémunération sont celles du pays où le service est presté mais les cotisations de sécurité sociale restent dues dans le pays d'origine.

(1) Les résultats de l'étude peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.csc-en-ligne.be/Actualite/Nouvelles/details/luttecontrelafraudesociale.asp#>

LES MESURES TRANSITOIRES

Face à une menace de dumping social, certains pays de l'Union européenne, dont la Belgique, ont décidé de mettre en place des mesures transitoires destinées à protéger de manière temporaire leur marché du travail. Durant une période de 5 ans dite « de transition », sauf en Allemagne et en Autriche où elle est de 7 ans, les pays nouvellement entrés dans l'Union européenne, exceptés Chypre et Malte, ne peuvent bénéficier d'un libre accès au marché du travail.

En Belgique, la période transitoire a pris fin le 1^{er} mai 2009 pour les travailleurs venant de Pologne mais est toujours en vigueur pour les travailleurs venant de Roumanie et de Bulgarie. Leur pays ayant adhéré à l'Union européenne en 2007, elle interviendra le 1^{er} janvier 2012.

Et si l'on parle dans ce Focus plus particulièrement des trois pays que sont la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie,

c'est parce que le nombre de ressortissants polonais, roumains et bulgares venant travailler en Belgique est en nette augmentation ces dernières années.

Les rapports sur l'immigration en Belgique publiés par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale entre 2007 et 2009 combinent plusieurs sources de données et permettent d'estimer l'évolution de la population active polonaise en Belgique entre 2004 et 2007. Il apparaît que la population active polonaise en Belgique a fortement progressé depuis l'adhésion de la Pologne.

Mais comment cela se fait-il sachant que la Pologne n'a un libre accès au marché du travail belge que depuis 2007 ? En fait, plusieurs chemins d'accès restent possibles en période transitoire.

Nationalité	2004	2005	2006	2007
Polonais	7 745	10 957	13 404	17 618

Sources : INASTI, CIMIRe, ONEM, BNB - Calculs : SPF ETCS.

LES MÉTIERS EN PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Premier canal d'accès : les métiers en pénurie de main-d'œuvre. Le nombre de cartes de travail A et B délivrées aux ressortissants des pays de l'Est permet de donner

une idée de l'évolution des flux migratoires issus de ce canal d'accès.

Nationalité	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Polonais	851	1 425	3 131	10 391	22 158	27 123
Roumains	398	367	492	687	3 876	6 879
Bulgares	236	194	216	225	2 027	3 180

Source : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Dans les années qui ont suivi l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, le nombre de cartes de travail délivrées à des ressortissants polonais n'a cessé d'augmenter pour atteindre 27 123 cartes de travail délivrées en 2008. Le même phénomène s'observe pour les ressortissants roumains et bulgares à partir de 2007, année d'adhésion de leurs pays.

En 2009, les mesures transitoires appliquées aux ressortissants polonais prennent fin. Il ne leur est désormais plus nécessaire de demander une carte de travail. Le

nombre de permis de travail A et B délivrés aux Polonais devrait donc sensiblement diminuer.

Le tableau suivant indique, pour chaque région, le nombre de permis de travail A et B délivrés selon les trois nationalités considérées, en 2008.

(1) « L'immigration en Belgique : effectifs, mouvements et marché du travail », SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, Rapports 2007-2008-2009.

(2) Premiers permis et renouvellements

Nationalité	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	Total
Polonais	1 788	24 772	563	27 123
Roumains	1 127	5 191	561	6 879
Bulgares	257	2 877	46	3 180

Source : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

La Flandre est de loin la région qui délivre le plus de permis de travail A et B aux ressortissants Polonais et Bulgares (9 permis sur 10 délivrés en Belgique) et

Roumains (7 permis sur 10). La Wallonie où le nombre est le plus bas des 3 régions, regroupe à peine 3 % des permis délivrés pour le total de ces 3 nationalités.

■ LE TRAVAIL INDÉPENDANT

Évolution du nombre de débuts d'activité indépendante par nationalité, entre 2003 et 2009							
Nationalité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Polonais	537	1 206	1 880	2 411	2 754	2 094	1 799
Roumains	186	423	750	1 009	2 640	2 348	2 620
Bulgares	161	315	298	209	1 347	1 540	1 666

Source : INASTI, au 31 décembre.

En période transitoire, il est également possible pour les ressortissants des pays de l'Est d'entamer une activité indépendante.

Entre 2003 et 2005, le nombre de Polonais ayant entamé une activité indépendante en Belgique a été multiplié par 3,5. Avec l'entrée en 2007 de la Roumanie et de la Bulgarie au sein de l'Union européenne, le nombre d'indépendants en provenance de ces deux pays a connu un véritable

boom. Depuis 2008, le nombre de Roumains entamant une activité indépendante en Belgique est même supérieur à celui des Polonais qui semble par ailleurs avoir atteint son pic en 2007.

Le tableau suivant indique, pour chaque région, le nombre d'indépendants selon les trois nationalités considérées, en 2009.

Nombre d'indépendants par nationalité et par région, en 2009					
Nationalité	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Étranger	Total
Polonais	4 947	2 161	313	293	7 714
Roumains	5 229	1 242	713	153	7 337
Bulgares	1 314	1 852	100	99	3 365

Source : INASTI, au 31 décembre 2009.

Bruxelles compte davantage d'indépendants polonais (64 %) et roumains (71 %) que la Flandre et la Wallonie. C'est en Flandre par contre que le nombre d'indépendants bulgares est le plus important (55 %).

En Wallonie, ce sont les Roumains qui sont les plus représentés parmi ces trois nationalités (9,7 % des indépendants Roumains du pays), suivis des Polonais (4,1 %) et des Bulgares (3 %).

■ LE CIRCUIT INFORMEL : LE TRAVAIL AU NOIR

Enfin, dernier chemin d'accès possible, mais non légal : le travail au noir. Les travaux consacrés à « l'économie noire » sont rares. Les dernières études émanent du HIVA et du Dulbea⁽¹⁾. Le document du Dulbea insiste bien sur le fait que la littérature économique fournit des estimations très différentes quant à l'ampleur du phénomène en Belgique.

Les estimations rapportées doivent être interprétées avec prudence, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de réaliser des comparaisons internationales. En effet, de nombreuses définitions existent sur le sujet. Plusieurs estimations ont déjà été présentées : évaluations de Schneider (2009), Lacko (2000), Bizeur (1996) et Eurostat (1997) ainsi que celle de la Cour européenne des auditeurs.

Les chercheurs du Dulbea notent que les estimations de la taille de l'économie souterraine pour l'ensemble de l'économie et donc de la fraude fiscale belges sont assez divergentes. Elles vont de 3-4 % du PIB à plus de 20 % du PIB. Ces chiffres, pourtant très différents, portaient sur la même année 2003.

(1) Diallo Hafsadou, Gungor Karakaya, Estimation de la fraude fiscale en Belgique, Dulbea, working paper, 2010 ; Jozef Pacolet, Sergio Perelman, Pierre Pestieau & Katleen Baeyens, Un indicateur de l'étendue et de l'évolution du travail au noir en Belgique : Résumé et recommandations politiques, HIVA-Université de Liège, 2007.

LES SECTEURS D'INSERTION

Trois secteurs, en proie aux pénuries de main-d'œuvre, offrent de nombreuses opportunités d'emploi aux travailleurs venus d'Europe de l'Est. Il s'agit de la construction, de l'industrie alimentaire (viande) et de la

culture fruitière. Certaines agences d'intérim s'orientent d'ailleurs vers le recrutement et le placement d'intérimaires venus d'Europe de l'Est.

LES FLUX MIGRATOIRES

Avec l'élargissement de l'Union européenne de 2004, la population polonaise en Belgique a été multipliée par 2,5, passant de 12 164 ressortissants en 2004 à 30 768 en 2008. Le nombre de ressortissants roumains et le nombre

de ressortissants bulgares, dont les pays sont entrés dans l'Union européenne en 2007, connaissent également une forte croissance. Entre 2007 et 2008, elles étaient respectivement de 33 % et de 72 %.

Évolution du nombre de Polonais, Roumains et Bulgares en Belgique, entre 2003 et 2008

Nationalité	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Polonais	11 022	12 164	14 521	18 509	23 644	30 768
Roumains	4 069	4 665	5 632	7 597	10 252	15 310
Bulgares	1 907	2 223	2 684	3 312	3 930	6 753

Source : Registre national, au 1er janvier – Calculs : DG SIE

Fin du 20^{ème} siècle, les flux migratoires en provenance de Pologne, de Roumanie et de Bulgarie étaient essentiellement féminins. Mais petit à petit, avec l'adhésion des nouveaux pays membres dans les années 2000, le rapport hommes-femmes s'est rétabli. Les secteurs d'insertion actuels, à forte composante masculine, permettent d'expliquer cette évolution.

La population migrante en provenance de ces trois pays est assez jeune. La plupart des Polonais, Roumains et Bulgares présents en Belgique ont entre 25 et 35 ans.

En termes de localisation, les nouveaux arrivants en provenance de Pologne (51 %) et de Roumanie (57 %) s'établissent principalement à Bruxelles. Les Bulgares s'installent surtout en Flandre (55 %). Les flux vers la Wallonie sont moindres mais sont relativement importants en ce qui concerne les ressortissants roumains (21 %).

Nombre de Polonais, Roumains et Bulgares en Belgique par région, en 2008

Nationalité	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total
Polonais	15 697	11 607	3 464	30 768
Roumains	8 741	3 403	3 166	15 310
Bulgares	2 452	3 728	573	6 753

Source : Registre national, au 1er janvier 2008 – Calculs : DG SIE

LES PERSPECTIVES FUTURES

Il est peu probable que les flux migratoires en provenance de Pologne se poursuivent aussi activement en Belgique dans les années à venir. En effet, la Pologne connaît une croissance négative de sa population. D'autre part, compte tenu du fait que le marché du travail allemand est, depuis le 1^{er} mai 2011, accessible aux ressortissants

polonais, une nouvelle dynamique migratoire est susceptible de se dessiner. Toutefois, une chose est sûre, la présence de nouveaux citoyens de l'Union européenne sur le marché du travail belge, qu'ils soient polonais, roumains, bulgares, ou autres pose et continuera de poser de nombreux défis en termes de protection sociale.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

ÉVOCATION DU CAS FRANÇAIS

Alors que l'année scolaire se termine, plusieurs publications s'intéressent à l'insertion professionnelle des jeunes. La Fondation travail université (FTU) a publié dernièrement une note qui synthétise les résultats d'une enquête sur le rapport que les jeunes entretiennent avec le travail⁽¹⁾. En 2009, le travail à temps partiel concernait en Wallonie 29% des personnes âgées de 15 à 24 ans, dont 41,8% des jeunes femmes et 19,4% des jeunes hommes. Les auteurs de la note expliquent qu'il s'agit avant tout d'une pénurie d'emplois à temps plein car la majorité de ces personnes sont également demandeurs d'emploi à temps partiel.

En France, le Centre d'études de l'emploi (CEE) indique que la crise a provoqué une forte augmentation du travail à temps partiel pour les femmes, tandis qu'il diminuait pour les hommes. Il faut noter que les personnes qui optent pour ce type de contrat restent plus longtemps qu'auparavant sous un régime à temps partiel. Les chercheurs de la FTU insistent sur le fait que les jeunes accordent une place conséquente au travail mais que d'autres domaines de la vie (famille, loisirs, etc.) sont désormais plus importants.

En France, deux études récentes ont permis d'évaluer l'impact de la crise sur l'entrée dans le monde du travail pour les jeunes. La première émane du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) qui a mené l'enquête Génération réalisée à partir d'un échantillon représentatif des 739 000 jeunes qui ont quitté, pour la première fois, le système éducatif en 2007⁽²⁾. Trois idées majeures ont été développées dans ce document.

Selon ce centre, les non-diplômés subissent fortement la crise. En 2010, 70% des jeunes de la « génération 2007 » ayant uniquement un diplôme du secondaire avaient un emploi contre 48% des non diplômés. L'absence de diplôme est encore plus pénalisante en période de crise. L'étude du CEREQ démontre que les diplômés subissent nettement moins la crise. En effet, chez les diplômés du supérieur, le taux d'emploi à trois ans a baissé de 2 points par rapport à la génération précédente. L'effet de la crise sur les premiers pas dans la vie active des diplômés du supérieur apparaît donc très modéré. Ce constat est renforcé par l'analyse donnée par le Centre d'études de l'emploi qui fournit l'autre étude majeure sur ce sujet⁽³⁾.

Pour ce centre, le diplôme joue un rôle de protection contre les fluctuations conjoncturelles. Le CEE affirme que ce sont les titulaires d'un baccalauréat ou plus qui ont été protégés de la crise de 2008-2009. Le Cereq note toutefois que la crise pourrait conduire les jeunes diplômés du supérieur à avoir moins d'exigence sur la nature de l'emploi occupé : position, type de contrat, niveau de rémunération. Pour le Cereq, la qualité des emplois occupés trois ans après leur sortie ne semble pas s'être dégradée.

La troisième conclusion de l'enquête réalisée par le CEREQ est que l'apprentissage représente un atout pour l'accès à l'emploi, surtout dans le secondaire. Ainsi, les jeunes de la « génération 2007 » sortis d'apprentissage connaissent globalement une meilleure insertion professionnelle que

les jeunes issus de formations de niveau équivalent dispensées par voie scolaire. Même s'il existe des nuances selon les spécialités et les voies de formation, plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'accès à l'emploi est rapide, plus les emplois à durée indéterminée sont fréquents, meilleure est la rémunération, plus faible est le risque de chômage.

D'une manière générale, le Centre d'études de l'emploi note qu'en France, à partir de 2006, les contrats à durée déterminée, l'intérim et les emplois précaires ont été en hausse pour les femmes, alors que cela a diminué fortement pour les hommes. De plus, les contrats à durée déterminée se sont de moins en moins transformés en contrat à durée indéterminée.

Les constats posés dans l'enquête du CEREQ corroborent les conclusions issues de l'enquête du Forem sur l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi en 2009 selon le diplômés⁽⁴⁾. Le service Analyse du marché de l'emploi et de la formation du Forem finalise actuellement la mise à jour de cette étude pour l'année 2010. Un rapport détaillé ainsi qu'un écho dans cette publication seront accessibles dans les semaines qui viennent sur le site du Forem.

RÉFÉRENCES

Danzin, Elisabeth, Simonet, Véronique, Trancart, Danièle, *L'impact de la crise sur les trajectoires professionnelles des jeunes*, 146 51 p.

<http://www.cee-recherche.fr/fr/doctrav/146-impact-crise-trajectoires-professionnelles-jeunes.pdf> CEE Document de travail 146

Les jeunes et le travail : entre attentes et désillusions, Association pour une Fondation Travail-Université, note éducation permanente n°2011-05, juin 2011, 6 p.

http://www.ftu.be/documents/ep/2011_05_Jeunes_et_travail.pdf

Présentation des premiers résultats de l'enquête Génération, dossier de presse, 2007-2010 : premiers pas dans la vie active : le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise, Cereq, 2011, 20 p

<http://www.cereq.fr/index.php/sous-themes/Enquetes-Generation-Sous-Themes/Generation-2007-Enquete-2010>

(1) Les jeunes et le travail : entre attentes et désillusions, Association pour une Fondation Travail-Université, note éducation permanente n°2011-05, juin 2011, 6 p.

(2) Présentation des premiers résultats de l'enquête Génération, dossier de presse, 2007-2010 : premiers pas dans la vie active : le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise, Cereq, 2011.

(3) Danzin, Elisabeth, Simonet, Véronique, Trancart, Danièle, *L'impact de la crise sur les trajectoires professionnelles des jeunes*, 2011. Le devenir professionnel de trois cohortes démarrant leur vie active à trois périodes plus ou moins favorables de la conjoncture (2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009) a été observé.

(4) L'insertion des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2009, Le Forem, 2010. Document téléchargeable à partir de : http://www.leforem.be/wcs/ExtBlobServer/Insertion+jeunes+2009_20101_blobcol=urvalue&blobtable=DocPar_Mungo&blobkey=id&blobheadername1=Content-Type&blobwhere=1285289131039&blobheadervalue1=application-pdf.pdf

LE TOURISME

Il est déjà loin le temps où les familles hésitaient entre la mer et la montagne pour occuper une semaine de vacances en juillet et en août. Les formes de tourisme ont évolué, les attentes des consommateurs également. Pour placer la Wallonie sur la carte des destinations de voyage, les autorités de tutelle ont développé un outil de planification appelé « Destination 2015 ». Cependant, l'évaluation de l'importance du secteur touristique en matière d'emploi et de création de richesse continue à poser problème.

UN CASSE-TÊTE STATISTIQUE

Dans une interview donnée à Trends Tendances en juillet 2010 et récemment dans l'émission de la RTBF, Questions à la Une, le Ministre wallon du tourisme, Paul Furlan déplorait ne pas pouvoir s'appuyer sur des chiffres fiables pour orienter sa politique. Il indiquait que le secteur représenterait 5 % du PIB et 60 000 emplois en Wallonie. La déclaration de Paul Furlan met en lumière de réels problèmes de traitement statistique de l'emploi généré par le secteur du tourisme⁽¹⁾.

Le tourisme ne constitue pas un secteur à part entière dans les classifications statistiques mais est constitué de plusieurs activités réparties dans des catégories distinctes : activités des agences de voyage, hébergements, restauration, activités culturelles, activités de sport et de loisirs, ... De plus, ces secteurs ne renseignent pas la totalité de l'emploi généré par l'activité touristique. En effet, dans une région à fort potentiel touristique, l'impact du tourisme est présent dans de nombreux secteurs connexes, à commencer par l'Horeca et le transport. Il est aisé d'imaginer les emplois créés dans le commerce à proximité d'endroits touristiques mais il existe des secteurs plus inattendus. On pense notamment à certains emplois saisonniers dans les banques ou dans les services de secours, alors qu'au départ les secteurs de la finance, de la santé, ou le secteur public (entretien des routes, gestion des déchets...) paraissent très éloignés du tourisme.

Deux méthodologies sont envisagées pour calculer l'emploi généré par l'activité touristique. D'une part, les comptes satellites du tourisme, instrument de mesure et d'analyse socio-économique conçu par l'organisation mondiale du tourisme et basée sur les dépenses et recettes générées par l'activité touristique⁽²⁾. En Belgique, cette méthode n'a pas encore livré de résultats, même si du côté flamand, un résultat est attendu pour la fin 2011. Notons également que l'Observatoire du tourisme de Bruxelles publie depuis quelques années des études sur l'emploi touristique de la Capitale.

En Wallonie, parallèlement aux comptes satellites, une autre voie est explorée. Le Centre de compétence Tourisme du Forem, avec l'aide de l'Institut Jules Destrée, a initié une étude prospective de l'emploi dans le but d'évaluer l'emploi dans le secteur en Wallonie. La méthodologie a été développée en France par l'INSEE⁽³⁾ et propose de croiser le taux de touristicité des activités et le potentiel touristique des communes où se trouvent les entreprises. Cette méthodologie a dû être adaptée à la réalité wallonne. Les premières estimations avancent une fourchette de 30 000 à 55 000 emplois générés par l'activité touristique

en Wallonie. Ces données doivent encore être affinées sur base de données ONSS plus précises. Les premiers résultats sont attendus pour début 2012.

Le Centre de compétence Tourisme du Forem est dédié à la professionnalisation des secteurs du Tourisme en Wallonie et entend contribuer au développement touristique local et régional ; impliquer les partenaires, élargir le champ d'activités des formations, faire une veille des qualifications. Il s'adresse aux acteurs du tourisme, aux demandeurs d'emploi, aux professionnels du secteur ainsi qu'aux enseignants et étudiants.

DESTINATION 2015

La Wallonie s'est dotée d'un programme cadre en matière de tourisme. Piloté par le commissariat général au tourisme et Wallonie-Bruxelles Tourisme, le projet « Destination 2015 » est structuré autour de sept objectifs qui balaisent un large spectre d'actions⁽⁴⁾. Outre un objectif qui a pour ambition de mesurer et d'amplifier le poids de l'économie touristique et qui recoupe en partie les constatations émises plus haut, les lignes directrices de « Destination 2015 » vont de la promotion d'un tourisme de proximité au développement d'un tourisme équilibré en passant par une consolidation de l'image touristique de la région en dehors des frontières wallonnes et par le développement des partenariats. Ces objectifs sont déclinés en un grand nombre d'axes et de fiches, rendant compte de l'actuelle diversité du secteur du tourisme.

UNE GRANDE DIVERSIFICATION

La réduction des coûts des déplacements en avion, l'offre en ligne qui ne cesse de se développer, les attentes de plus en plus spécifiques des consommateurs... ont engendré une transformation assez importante du secteur. La Wallonie, pour rester compétitive, doit exploiter toutes les ressources qu'elle a à sa disposition : tourisme social, tourisme de plein air, clubs de vacances, nature/aventure, l'exploitation de son patrimoine industriel, mise en valeur de ses forêts et cours d'eau, meilleure visibilité des musées, itinéraires urbains, rénovations de parcs d'attractions, synergie avec des activités sportives. En se diversifiant, l'offre devient aussi plus spécifique, en se tournant vers des publics-cibles particuliers aux attentes plus pointues : familles monoparentales ou en regroupement familial, enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite.

Les activités ne manquent pas et la promotion des sites et des hébergements passent inévitablement par le web 2.0. Outre les portails recensant les possibilités touristiques de la Wallonie et les possibilités de logement, la toile fait la part belle aux sites participatifs où les internautes déposent avis et commentaires. Les agences de voyages et les guides touristiques ne sont plus les seuls prescripteurs. C'est pourquoi, nombre d'hôtels ou de sites touristiques disposent d'un blog, d'un forum ou sont présents sur les réseaux sociaux.

(1) Le tourisme wallon dans le brouillard dans Trends tendances, 29 juillet 2010

(2) OCDE, Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel, 2003.

(3) http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1099®_id=0

(4) http://strategie.tourismewallonie.be/servlet/Repository/Destination2015_couleurs.PDF?IDR=14244

EMPLOI ET MÉTIERS : AU-DELÀ DES IDÉES REÇUES

Source : LE FOREM, 2011

Valeur du diplôme, connaissance des langues, études professionnelles, l'égalité hommes-femmes face au marché de l'emploi, la disparition de l'industrie, ... le marché de l'emploi véhicule son lot d'a priori sur une série de sujets.

Ce sont en tout 20 idées reçues qui ont été passées à la loupe. Qu'en reste-t-il après les avoir confrontées à l'analyse des chiffres ? Si parfois les conclusions s'avèrent surprenantes, elles sont toujours riches d'enseignements sur le fonctionnement du marché de l'emploi wallon. L'ambition n'est pas d'être exhaustif mais d'avancer des arguments permettant d'éclairer le sujet, dans un langage accessible au plus grand nombre.

Source : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/secteurs-d-activites-et-metiers/etudes-specifiques.html>



LE FOREM - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

Source : LE FOREM, 2011

Alors que le marché de l'emploi en Wallonie avait été touché en 2009 par les effets de la crise économique, 2010 a vu progressivement plusieurs indicateurs repasser au vert. La demande d'emploi a entamé une décrue progressive, les jeunes étant les principaux bénéficiaires de cette embellie. L'activité intérimaire a retrouvé le chemin de la croissance et le chômage temporaire est en recul. Les faillites ont toutefois continué à progresser en 2010, touchant plus durement les secteurs de la restauration, du commerce de détail et des travaux de construction spécialisés.

Parallèlement, le Forem a mis en place un nouveau modèle de prise en charge des demandeurs d'emploi grâce à l'émergence d'une fonction de conseiller référent. L'accompagnement individualisé a demandé des adaptations des structures de l'organisation et une adaptation rapide du personnel.

Le rapport d'activités 2010 dresse le bilan des actions réalisées pour les particuliers, les entreprises et les partenaires. Vous y trouverez aussi un état des lieux du marché de l'emploi en Wallonie.

Source : <http://www.leforem.be/endirect/leforemendetail/rapport/rapport-d-activites-et-resultats.html>

LES JEUNES ET LE TRAVAIL

Source : FTU - FONDATION TRAVAIL-UNIVERSITÉ, 2011

De nombreuses hypothèses sont formulées concernant le rapport qu'entretiennent les jeunes avec le travail. Les analyses suggèrent tantôt un engagement soutenu et de fortes attentes subjectives en lien avec le travail, d'autres travaux évoquent une démotivation et un engagement limité, le travail étant avant tout considéré comme un moyen au service d'autres fins.

Les changements d'attitudes par rapport au travail s'inscrivent dans une mutation socioculturelle pour l'ensemble des sociétés européennes mais aussi dans un équilibre singulier entre les générations, qui assigne à chaque cohorte d'âge des places spécifiques sur le marché du travail, assorties de droits et devoirs inégaux.

Source : http://www.ftu.be/documents/ep/2011_05_Jeunes_et_travail.pdf



Le Forem propose également à un niveau plus local les publications « Emplois du temps Actualités ». Ces mensuels rapportent une série d'informations locales sur les entreprises (développement de nouvelles activités, création de sociétés, etc.) ainsi que sur les formations organisées par le Forem et d'autres opérateurs : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/informations-locales.html>

DÉFINITIONS

CHÔMEUR AU SENS DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (B.I.T.)

Selon le BIT, une personne au chômage en âge de travailler (de 15 ans ou plus) répond simultanément à trois conditions être sans emploi, être disponible pour un emploi dans les 15 jours, chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Une personne considérée comme chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrite au Forem (et inversement).

CHÔMEURS DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS (ONEM)

Les statistiques émises sur les chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés proviennent des paiements effectués par l'ONEM. Sont ici prises en compte les personnes bénéficiant d'allocations de chômage après un travail à temps plein et celles bénéficiant d'allocations d'attente après leurs études.

DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS (D.E.I.) (LE FOREM)

Les politiques régionales de l'emploi ciblent prioritairement deux catégories de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).

Les **D.E. demandeurs d'allocations** regroupent les personnes qui perçoivent des allocations de chômage (sur base d'un travail à temps plein ou à temps partiel) ou des allocations d'attente. Les allocations d'attente sont forfaitaires et inférieures aux allocations de chômage.

Les **jeunes en stage d'attente** à la sortie des études sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés. Ces jeunes doivent, de ce fait, accepter tout emploi convenable (ou formation convenable) qui leur est proposé(e).

Au-delà de ces deux catégories principales, on distingue deux autres groupes de D.E.I. Les « **inscrits obligatoirement** » qui regroupent les personnes exclues temporairement des allocations de chômage ainsi que les demandeurs d'emploi à charge du C.P.A.S. et les « **inscrits librement** » qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services du Forem.

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

INDICATEUR ET TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI (LE FOREM)

L'**indicateur de demande d'emploi** rapporte le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS.

Le **taux de demande d'emploi** rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS.

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

OPPORTUNITÉS D'EMPLOI (LE FOREM)

Les données relatives aux **opportunités d'emploi** concernent les offres observées par le Forem, flux agences de placement et autres services publics de l'emploi compris. Les opportunités d'emploi reflètent donc les postes disponibles parmi les offres reçues par le Forem au cours d'une période observée.

Une information détaillée selon les différentes Directions régionales du Forem peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/opportunit-emploi.html>

Le Forem,
Analyse du marché de
l'emploi et de la formation
bd Tirou 104
6000 Charleroi
Tél. 071/20 66 78

Gestion de l'abonnement :
marchedeemploi.abonnement
@forem.be